



COMMERÇANT - ADJONCTION, MODIFICATION OU SUPPRESSION D'UN NOM COMMERCIAL DANS UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site du guichet unique

Pièces justificatives à joindre au dossier

- Un pouvoir du commerçant s'il n'effectue pas la formalité lui-même

Coût

Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)